

E 4603

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juillet 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 juillet 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO)**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 juillet 2009 (17.07)
(OR. en)**

11292/09

FIN 225

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 16 juillet 2009
Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits DEC23/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC23/2009.

p.j.: DEC23/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 13/07/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC23/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1703 Santé publique

POSTE - 17 03 01 01 Achèvement du programme de santé publique (2003 à 2008)

CP - 4 500 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1702 Politique des consommateurs

ARTICLE - 17 02 02 Action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs

CP 4 500 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

17 02 02 - Action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	16 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	403 200
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	17 203 200
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 919 837
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	8 283 363
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	12 783 363
7. Renforcement proposé	4 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,79%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	50
2. Crédits disponibles à la date du 26/06/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne 17 02 02, programme Consommateurs 2007 - 2013, présente une insuffisance de crédits de paiements. Cette insuffisance est liée à l'obtention de crédits d'engagement supplémentaires en fin d'année 2007 et elle a déjà été mise en évidence à la fin de l'année 2008. Les premières liquidations des engagements additionnels auraient dû avoir lieu en 2008, mais l'augmentation correspondante des crédits de paiements n'a pas pu être prise en compte dans le budget de cette année. Par conséquent, un certain nombre de paiements moins urgents, prévus pour fin 2008 ont été décalés vers 2009, en augmentant les besoins effectifs de l'année en cours.

L'estimation des besoins additionnels en crédits de paiements pour 2009 s'élève à 4.5 M€.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

17 03 01 01 - Achèvement du programme de santé publique (2003 à 2008)

b) Données chiffrées à la date du 26/06/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	35 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	840 000
2. Virements	-2 021 884
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	33 818 116
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	12 103 703
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	21 714 413
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 214 413
7. Prélèvement proposé	4 500 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,86%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	523 925
2. Crédits disponibles à la date du 26/06/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne 17 03 01 01 Achèvement du programme Santé Publique 2003 – 2008, présente un excédent de crédits de paiements en 2009.

Bien que les engagements du programme 2003 – 2007 aient tous été émis à fin 2008, un nombre considérable de conventions de financement est encore en cours de réalisation car il s'agit pour la plupart de conventions pluriannuelles. Il faut tout d'abord souligner que les conventions conclues dans le cadre de ce programme présentent un degré élevé de complexité, ce qui d'une part ralentit les travaux de vérification par la Commission et d'autre part génère des demandes d'informations complémentaires. De plus, il est apparu que dans de nombreux cas les bénéficiaires souhaitent prolonger la durée de la convention afin de pouvoir parachever au mieux les travaux requis. Enfin il a été constaté que dans la plupart des conventions qui se sont complètement achevées, les montant totaux payés sont généralement inférieurs aux budgets qui avaient été initialement convenus entre les parties, soit que les coûts réels se soient avérés inférieurs aux prévisions originelles soit que certaines dépenses aient été jugées inéligibles suivant les règles financières appliquées par la Commission.

Ces différents facteurs ont pour conséquence des paiements plus tardifs que dans les plannings utilisés pour l'élaboration du budget 2009 et également un montant total de paiements inférieur au montant initialement prévu. Par conséquent, la ligne d'achèvement du programme Santé Publique 2003 – 2008 dispose en 2009 d'un solde positif.

Comme le montant des crédits de paiements pour le programme Consommateurs 2007 – 2013 sur la ligne 17 02 02 a été sous-estimé pour un montant d'environ 4,5 million € la Commission propose d'utiliser les crédits de paiements disponibles sur la ligne 17 03 01 01 pour faire face aux besoins identifiés.